



ASSOCIATION
DES ASSUREURS
MUTUALISTES

RAPPORT
ANNUUEL



◆ ÉDITO DU PRÉSIDENT	4
◆ MANIFESTE	5 - 10
◆ CHARTE DES VALEURS DE L'AAM	11
◆ PRÉSENTATION DE L'AAM	12 - 23
RÔLE & ÉQUIPE	12
ADHÉRENTS	13
CHIFFRES CLÉS DES ADHÉRENTS	14
GOUVERNANCE & ORGANISATION	15
LE BUREAU	16
LA COMEX	17
ACTIVITÉS DES INSTANCES	18
SERVICES OFFERTS	19 - 20
OUTILS D'INFORMATION/FORMATION	21
GROUPES DE TRAVAIL	22 - 23
◆ LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS	24 - 27
◆ LES ACTIVITÉS 2020	28 - 31
◆ ZOOM : LA MUTUALITÉ EUROPÉENNE PENDANT LA PANDÉMIE	32
◆ PERSPECTIVES ET PROJETS	33
◆ LES PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES & LIENS AVEC DES PARTENAIRES	34 - 36
◆ LE MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	37

ÉDITO DU PRÉSIDENT



ASSOCIATION
DES ASSUREURS
MUTUALISTES

Thierry
MARTEL



C'est bien évidemment la crise sanitaire et son impact sur l'économie qui auront marqué l'année 2020 pour les Français. Dans cette période, les mutualistes peuvent être fiers de leurs prises de position et de leurs actions. Nous avons assuré, même lors des pics de crise, une continuité de service pour couvrir les risques de nos assurés, tout en protégeant nos collaborateurs. Nous avons multiplié les gestes extra-contractuels à destination de nos sociétaires avec une attention particulière pour les professions en difficulté. Nous avons également contribué aux mesures de solidarité et nous participons pleinement à la relance de l'économie.

Ces engagements se retrouvent dans nos résultats puisque les mutualistes de l'AAM ont vu leur résultat net baisser de près de 40% sur l'année 2020. Cette baisse illustre les actions de solidarité que nous avons collectivement déployées. Près d'un milliard d'euros de gestes extracontractuels ont ainsi été mobilisés par nos membres. C'est donc une année difficile pour le secteur comme pour l'ensemble de l'économie, mais c'est surtout une année solidaire. C'est peut-être la première fois que comme dirigeants mutualistes nous pouvons être fiers de voir nos résultats baisser.

Nos maisons mutualistes sont résilientes. Nos modèles de gouvernance permettent la gestion sur le temps long. C'est même notre ADN et notre force. Nous avons d'ailleurs annoncé, au niveau de l'AAM, plus de 12 000 embauches dont plus de 2000 alternants sur l'année 2021 pour le secteur, c'est un engagement pour l'emploi et pour la résilience de l'économie.

Au niveau de la vie de notre association, nous avons vécu une année intense : Commissions exécutives régulières, jusqu'à une par semaine, coordination entre nos équipes, communication commune sur nos résultats, sur les embauches à venir... et mise en avant du modèle mutualiste avec le Manifeste de l'AAM. L'année 2020 aura positionné un peu plus encore la famille mutualiste

comme un pôle incontournable de l'assurance. Je souhaite vous remercier, ainsi que vos collaborateurs et l'ensemble des équipes de l'AAM pour votre investissement au sein de notre association.

Pour les années à venir, les chantiers sont encore nombreux au niveau de la profession ou des pouvoirs publics. Je pense notamment aux différents chantiers pour expliquer notre rôle dans la santé ou dans la prise en charge de la dépendance. Je pense également à nos combats pour le pouvoir d'achat des Français, que ce soit sur l'assurance emprunteur, sur le coût des pièces détachées automobiles ou encore sur les solutions d'épargne les plus sécurisées et adaptées pour nos sociétaires. Je pense enfin aux dossiers européens comme la révision de Solvabilité 2 ou la construction d'un corpus réglementaire pour accompagner le développement des véhicules connectés. Sur ces dossiers, l'AAM a vocation à prendre position et à défendre l'intérêt de ses membres.

Enfin, nous devons collectivement mieux faire connaître l'assurance et son fonctionnement. La crise du coronavirus a mis en lumière toutes les vulnérabilités de nos économies basées sur une mondialisation toujours plus poussée. Cette alerte nous a permis de constater que c'est le lien social, la solidarité et la proximité qui offrent les meilleures chances d'amortir le choc d'une catastrophe. Ce sont des valeurs que nous incarnons. Notre défi est de le faire savoir. C'est pourquoi, l'AAM travaille actuellement sur une campagne de communication à destination des plus jeunes pour mieux expliquer le mutualisme et ses valeurs.

Je sais pouvoir compter sur chacun et chacune d'entre vous pour relever collectivement ces défis.

Amitiés Mutualistes

Thierry MARTEL
Président de l'AAM
Association des Assureurs Mutualistes



ASSOCIATION
DES ASSUREURS
MUTUALISTES



ENGAGEMENTS MUTUALISTES

engagementsmutualistes.fr



anifeste AAM

POURQUOI

SOMMES-NOUS LÀ ?

QUI SOMMES-NOUS ?



La crise sanitaire mondiale nous aura rappelé à au moins deux évidences : la première c'est qu'il y a une part considérable d'imprévu dans nos vies ; la seconde c'est qu'elles sont toutes d'une grande vulnérabilité si elles n'en sont pas protégées. Parce que nos existences sont faites de risques à éviter, de difficultés à surmonter, mais aussi d'opportunités à saisir, nous avons besoin les uns des autres, nous avons besoin de protection mutuelle pour nous réaliser, pour nous projeter.

À l'heure où les ménages s'inquiètent pour **leur avenir**, pour **leur santé**, pour **leurs biens**, pour **leur épargne**, trop nombreux sont pourtant les Français qui avancent seuls, à découvert, renonçant à l'assurance. À l'heure où les entreprises questionnent tout autant leur survie, leur raison d'être et de faire, et afin de répondre à **ce besoin fondamental de protection, nous assureurs mutualistes, rassemblés au sein de l'Association des assureurs mutualistes (AAM), nous tenons ici à réaffirmer nos valeurs et nos principes fondamentaux.**

Car nous formons des entreprises d'assurance atypiques. Car nous portons chaque jour la conviction et la démonstration que nos modèles mutualistes apportent des solutions à la fois pertinentes et modernes aux attentes de la société, à vos attentes, à vous les millions de personnes qui nous avez rejoints, à vous qui pouvez ou voudrez demain nous rejoindre.



VOS ATTENTES SONT ÉCONOMIQUES



Vous attendez d'abord **des offres de protection et d'épargne claires et accessibles, un service de qualité, à un prix que vous estimez juste.**

Chez nous vous êtes plus qu'un client, vous êtes un **sociétaire**, vous faites société avec nous. Nous formons avec les sociétaires et leurs représentants, une communauté unique qui porte collectivement un même projet et une même volonté : celle de se protéger mieux ensemble.

À la différence d'autres assureurs, d'autres sociétés de capitaux, qui reversent une part de leur résultat à un actionariat extérieur, nous n'appartenons qu'à nous-mêmes.

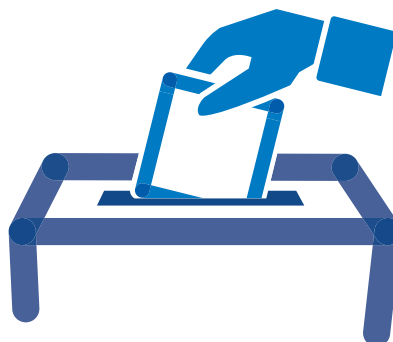
Nous sommes **indépendants, nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer, pas de dividendes à verser.**

Et vos cotisations sont intégralement réinvesties au seul bénéfice de la communauté des sociétaires et de notre compétitivité. Attentifs à votre pouvoir d'achat, nous pouvons donc vous proposer des contrats d'assurance aux prix les plus équilibrés par rapport à la qualité réelle de votre protection. Et parce que 100% de vos cotisations servent le collectif, nous pouvons également **garantir une qualité de service élevée**, comme le montrent, année après année, les enquêtes de satisfaction et les taux de fidélisation qui sont parmi les meilleurs du marché.

Vous avez besoin d'être rassurés pour vos biens et placements financiers. **Notre modèle économique ne vise pas la maximisation des profits.** Temps de crise, temps plus serein, nous nous inscrivons **dans le temps long**. Nos entreprises mutualistes sont d'autant plus solides qu'elles n'obéissent pas à des rendements et des logiques de court terme : elles conjuguent à la fois **la performance et la solidarité**, elles ont démontré leur pérennité, et leur force de résilience lors des dernières crises financières et sanitaires.



VOS ATTENTES SONT CITOYENNES



Aujourd'hui, la **confiance** dans nos institutions et nos systèmes de représentation traditionnels est questionnée. En tant que consommateur, en tant que citoyen, vous avez votre mot à dire, vous voulez être écoutés.

Notre modèle mutualiste est ouvert et inclusif.
Il repose sur un principe clé : la démocratie.

Dans nos collectifs, chaque personne a une voix. En tant que sociétaire, vous pouvez voter pour vos représentants.

Vous pouvez vous-même **vous engager dans la gouvernance de l'entreprise**, contribuer à sa vie mutualiste, à sa trajectoire.

Votre implication dans la vie de nos entreprises est le fondement et le moteur de notre modèle mutualiste. L'entreprise n'appartient à personne d'autre qu'à ses membres. Grâce à ses sociétaires, la société est dans l'entreprise et l'entreprise ne se vit pas en dehors de la société.



VOS ATTENTES SONT SOCIÉTALES



Aujourd'hui, vous ne voulez pas d'entreprises qui soient hors-sol, d'entreprises qui, tournées d'abord vers leur seul profit financier, ne considéreraient pas plus largement leurs impacts sur l'environnement. Vous êtes particulièrement sensibles aux **questions écologiques** de nos territoires, et vous affirmez votre préoccupation pour l'avenir de notre planète.

Nous, assureurs mutualistes, n'avons pas attendu les effets de mode pour nous engager au service d'un monde plus durable. Nous sommes également conscients de nos responsabilités pour accompagner plus fortement les transformations nécessaires que vous souhaitez.

Cela passe par nos actes, **par nos investissements éthiques et responsables**, mais aussi par l'incitation de notre communauté d'assurés à adopter des comportements plus vertueux.

Vous êtes enfin en attente de lien. Le lien c'est **la proximité, l'accessibilité et l'humanité** dans la relation avec votre assureur. En entrant chez nous, vous rejoignez une société de personnes qui vous ressemblent, une société d'équité et de réciprocité. Vous êtes chez vous. Et parce que vous c'est nous, vous n'êtes pas un « numéro » : vous êtes réellement entendu, accompagné et protégé par de vraies personnes qui, comme vous, savent que vos projets de vie, pour se réaliser, ne peuvent pas être confiés à des machines ou à des prestataires situés au bout du monde. Nous, assureurs mutualistes, sommes présents, au plus près de vous, de vos situations particulières, sur les territoires. Conseillers et agents généraux, en agence ou en centre d'appels, représentants des sociétaires, nous travaillons et vivons en France.

Artisans, entrepreneurs, réparateurs, professionnels de la santé et du droit : **nos métiers sont fiers de les mobiliser et de contribuer à la vitalité économique de nos régions.**



NOS ENGAGEMENTS : DIRE ET FAIRE



Parce que nous sommes des entreprises issues de la société, **parce que notre raison d'être c'est de vous servir**, parce que vous êtes au cœur de nos modèles, vos attentes économiques, citoyennes, sociétales, trouvent en nous des réponses concrètes et utiles. À l'heure où l'histoire et la société donnent raison à nos modèles d'entreprise trop méconnus, nous, assureurs mutualistes, nous nous engageons à porter nos principes, nos valeurs partout où l'association qui nous rassemble, l'AAM, peut et pourra faire résonner nos voix, vos voix.

À l'heure enfin où ce qui est dit et communiqué ne se traduit pas toujours dans ce qui est fait, nous nous engageons, devant vous, avec vous, avec force et sincérité, **à rendre compte chaque année à nos sociétaires** de ce que nous mettons en œuvre pour concrétiser les valeurs que nous partageons.

Nous sommes assureurs, oui et assureurs mutualistes. **Parce que nous c'est vous**, vous trouverez en nous les réponses les plus pertinentes à vos attentes légitimes de protection et d'accompagnement **tout au long de vos vies**.





CHARTRE DES VALEURS DE L'AAM

Une société d'assurance mutuelle est une société de personnes constituée afin d'assurer les risques apportés par ses sociétaires. Elle a pour objectif de permettre à des individus, personnes physiques ou morales, de s'assurer les uns les autres ; chacun est à la fois l'assureur et l'assuré.

C'est un modèle économique profondément original, qui apporte une diversité bienvenue. L'importance prise par les mutuelles d'assurance en France prouve que nos concitoyens y sont profondément attachés. C'est la preuve que l'on peut entreprendre autrement, sans capital social et sans actionnaires à rémunérer.

Le modèle mutualiste insiste sur deux dimensions qui lui sont propres par construction, la gouvernance démocratique et une vision de long terme. Il comporte aussi des contraintes en termes financiers, ce qui oblige à une gestion efficace et prudente. Les sociétaires sont la raison d'être d'une mutuelle d'assurance. Cela se traduit par leur implication dans la gouvernance et le fonctionnement de celle-ci. Ainsi, l'assemblée générale est composée de sociétaires (ou de leur délégués) qui désignent par et parmi eux les membres du conseil d'administration au sein duquel est élu un Président. Le sociétaire exerce son pouvoir en votant en vertu du principe « un homme, une voix », quel que soit le nombre de contrats d'assurance souscrits.

Les mutuelles d'assurance qui adhèrent à l'Association des Assureurs Mutualistes portent des valeurs de solidarité, proximité et démocratie.

ELLES S'ENGAGENT À :

Respecter l'équité entre les sociétaires ;

Adopter une gestion socialement responsable ;

Proposer des contrats et services adaptés et conformes à l'intérêt des sociétaires, en délivrant une information claire et précise, en recherchant le meilleur rapport qualité-prix et un accès au plus grand nombre ;

Faciliter la participation et l'implication des sociétaires dans la mutuelle ;

Favoriser la reconnaissance du modèle mutualiste et de l'économie sociale dans son ensemble au sein de la société ;

Contribuer à une croissance économique durable.

PRÉSENTATION DE L'AAM



L'AAM est une association qui réunit la famille des mutuelles d'assurance. Notre rôle est de promouvoir les intérêts des assureurs mutualistes auprès de la FFA au sein du secteur de l'assurance, et des pouvoirs publics sur les plans nationaux et européens, dans le respect des valeurs et de la diversité de nos membres, autour de nos engagements mutualistes.

RÔLE

LIEU DE RASSEMBLEMENT DES MUTUELLES D'ASSURANCE, L'AAM EST LEUR MAISON COMMUNE POUR :

- ◆ **Échanger** ;
- ◆ **Coordonner** les positions à prendre dans le cadre de la FFA ;
- ◆ **Développer** des synergies entre les adhérents par la mise en place d'actions d'informations et d'outils à leur service ;
- ◆ **Participer** en France aux travaux de l'ESS ;
- ◆ **Travailler** en Europe avec leurs homologues au sein de l'Association des assureurs mutualistes et coopératifs en Europe (AMICE) et au plan international, avec ceux de la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF) ;
- ◆ **Dialoguer** avec des organisations représentatives et en particulier, celles représentant les structures à but non lucratif.

ÉQUIPE

**Cornélia
FEDERKEIL**



*Secrétaire
générale*

**Valérie
BLANCHARD**



*Secrétaire
générale
adjointe*

**Karine
RODA**
*Assistante de
direction*

**Pierre
SERIVE**
*Chargé de com-
munication*

ADHÉRENTS



32 adhérents dont une organisation partenaire
92 sociétés représentées

LA FORCE DE L'AAM, ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES, EST DE :

- ◆ **Réunir** la très grande majorité des mutuelles d'assurance quels que soient leur secteur affinitaire, leur sphère d'influence géographique ou économique, leur taille ou leur chiffre d'affaires,
- ◆ **Promouvoir** leurs valeurs,
- ◆ **Soutenir** leurs intérêts, à la fois dans un souci d'égalité entre tous et de respect de leurs particularités.



LES CHIFFRES CLÉS DES ADHÉRENTS

2020



ASSOCIATION
DES ASSUREURS
MUTUALISTES



103 500
collaborateurs



49 millions
de sociétaires et de clients
en France et dans les filiales à l'étranger

Dommmages aux biens



47%
de part de marché français

Santé / Prévoyance



32%
de part de marché français

Assurance automobile



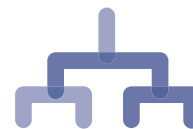
53%
de part de marché français

Assurance vie



15%
de part de marché en cotisation

GOUVERNANCE



CHANGEMENT DE GOUVERNANCE

L'AAM remercie vivement **Fabrice Heyriès (Groupama)**, **Philippe Carraud (MAF)**, et **Pierre Dufour (IMA)** ainsi que **Jean-Luc Nodenot (AMF)**, pour leurs participations aux travaux de la Comex ainsi que **Nicolas Gomart (Matmut)** pour sa contribution au sein du Bureau de l'AAM.

L'AAM remercie très chaleureusement **Thierry Martel**, Directeur général de **Groupama**, qui préside l'AAM depuis juillet 2019.

L'AAM accueille au sein de la Commission exécutive :

- ◆ **Vincent Malandain (MAF)** depuis le 1er janvier 2021 en tant que titulaire
- ◆ **Michel Klein (MAF)** depuis le 1er janvier 2021 en tant que suppléant
- ◆ **Jérôme Narbonne (Groupama)** depuis le 1er septembre 2020 en tant que suppléant
- ◆ **Lionel le Gall (AMF)** depuis le 10 juin 2021

En 2021, l'AAM accueille au sein de son Bureau :

- ◆ **Patrick Jacquot (AMDM)** depuis le 1er janvier 2021.

En 2020 et en 2021, l'AAM compte 32 adhérents.

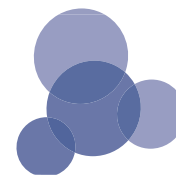
ORGANISATION



L'AAM Association des Assureurs Mutualistes est constituée :

- d'un **Bureau** de 9 personnes, présidé par **Thierry Martel**,
- d'une **Comex** qui regroupe 28 représentants des adhérents qui se réunit une fois par mois,
- d'une **assemblée générale annuelle** qui regroupe la totalité des 32 membres de l'AAM,
- d'un **secrétariat général**,
- de groupes de travail.

LE BUREAU EN 2020



PRÉSIDENT

- Thierry Martel / GROUPAMA 1

4 VICE-PRÉSIDENTS

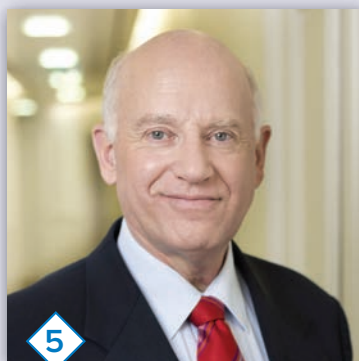
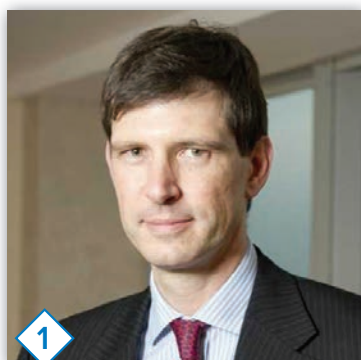
- Adrien Couret / AÉMA GROUPE 2
- Pascal Demurger / MAIF 3
- Sylvain Mortera / AREAS 4
- André Renaudin / AG2R LA MONDIALE 5

MEMBRES DU BUREAU

- Stéphane Dessirier / MACSF 6
- Paul Esmein / COVÉA 7
- Pierre Esparbès / SGAM BTP 8
- Nicolas Gomart / MATMUT 9

TRÉSORIER

- Sylvain Mortera / AREAS 4





La Commission exécutive regroupe 28 représentants des sociétés d'assurance mutuelle adhérentes (SAM)

AÉMA GROUPE

Adrien Couret / Suppléant Pascal Michard

AG2R LA MONDIALE

André Renaudin / Suppléant Philippe Dabat

AGPM

Patrice Paulet / Suppléante Véronique Florin

AMF ASSURANCES

Lionel Le Gall / Suppléante Isabelle Gueudry

AREAS ASSURANCES

Sylvain Mortera / Suppléante Martine Chouissa

ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS

Patrick Jacquot / Suppléante Stéphanie Liogier

CAISSE MUTUELLE MARNAISE D'ASSURANCES

Olivier de Bretagne / Suppléante Dorothee Perardel

COVÉA

Paul Esmein / Suppléant Stéphane Cossé

GROUPAMA

Thierry Martel / Suppléant Jérôme Narbonne

IMA ASSURANCES

Frédéric Chevalier

L'ÉTOILE

Olivier Marciaux / Suppléant Emmanuel Lelièvre

LE CONSERVATEUR

Gilles Ulrich / Suppléant Olivier Meunier

MACSF

Stéphane Dessirier / Suppléant Nicolas Gombault

MAE

Stéphane Coste / Suppléant Philippe Bénét

MAIF

Pascal Demurger / Suppléant Dominique Mahé

MAPA

Vincent Loizeil / Suppléant Philippe Dubois

MATMUT

Nicolas Gomart / Suppléant Emmanuel Ruffin

MONCEAU ASSURANCES

Gilles Dupin / Suppléante Anne-Cécile Martinot

MUTEX

Catherine Rouchon

MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMÉES

Pascale Seni-Lapp / Suppléant Samuel de Bernard

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Stéphane Désert / Suppléant Anne-Sophie Fraissinet

MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS ASSURANCES

Vincent Malandain / Suppléant Michel Klein

MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES

Vincent Boyer / Suppléant Gilbert Peruto

REMA

Alexandre Vercher / Suppléant Pierre François

SGAM BTP

Pierre Esparbès / Suppléant Michel Gaertner

RELYENS

Dominique Godet / Suppléant Christophe Dumas

SMACL

Frédéric Costard / Suppléante Véronique Thomas

THELEM ASSURANCES

Daniel Antoni / Suppléante Nathalie Rojo



FONCTIONNEMENT

L'assemblée générale de 2020 s'est tenue dans les locaux d'AG2R La Mondiale à son invitation, avec un taux de participation des adhérents de 87 % (9 présents, 12 à distance et 7 adhérents représentés sur 32). L'assemblée générale de 2021 se tiendra le 29 juin 2021 et aura lieu à Chécy, à l'invitation de Thelem Assurances.

La Commission exécutive s'est réunie 24 fois en 2020 (dont 14 Comex exceptionnelles) avec un taux moyen de participation de 78 %.

Le Bureau a été consulté dans le cadre de l'établissement du budget et des cotisations pour l'année 2021.

RÔLE

Le Bureau de l'AAM comprend neuf membres qui, par ailleurs, participent au Conseil exécutif de la Fédération française de l'assurance.

Le Bureau se réunit et /ou est consulté, selon les statuts, par tout moyen de communication pour se prononcer :

- sur les nominations de présidence, vice-présidence, de commissions et de comités de la FFA et le projet de budget soumis à la Commission exécutive ;
- sur tout sujet sur saisine de la Commission exécutive ;
- sur tout sujet dont le Bureau souhaite se saisir sous réserve que cela n'affecte pas les prérogatives réservées à la Commission exécutive ;
- sur tout sujet ayant un caractère d'urgence. Dans ce cas, la Commission exécutive est amenée à valider a posteriori la position adoptée par le Bureau.

Sur convocation du président, le Bureau peut se réunir en amont de la Commission exécutive pour en préparer les travaux, autant que de besoin et /ou à la demande de l'un de ses membres.

Chaque membre du Bureau dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité avec voix prépondérante du président en cas de partage des voix.

La Commission exécutive prépare et adopte des positions à prendre par les représentants mutualistes au Conseil exécutif de la Fédération française de l'assurance et sur tout autre sujet d'actualité législatif et réglementaire, français et européen impactant la profession, notamment concernant l'économie sociale et solidaire.

L'année 2020 a vu 14 Commissions exécutives exceptionnelles se tenir à distance en plus des 10 Comex initialement prévues. Tout au long de l'année, elles ont été l'occasion d'un temps d'échanges et de partage d'informations sur l'actualité de la profession liée à la crise de la Covid-19.

Pour l'année 2020, les membres de la Commission exécutive de l'AAM ont pu échanger notamment sur la contribution des assureurs au fonds national de solidarité, les préconisations RH à mettre en oeuvre pour les salariés dans le cadre du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de la Covid-19, et enfin le projet de taxation de 2 % des assureurs dans le PLF 2021.

Les ordres du jour des Commissions exécutives sont établis selon 3 rubriques :

- 1 Les dossiers pour décision et suivi des Commissions exécutives AAM précédentes ;
- 2 Le fonctionnement de l'AAM ;
- 3 La préparation du Conseil exécutif de la FFA ;

En fonction de l'actualité, la Commission exécutive invite un intervenant.

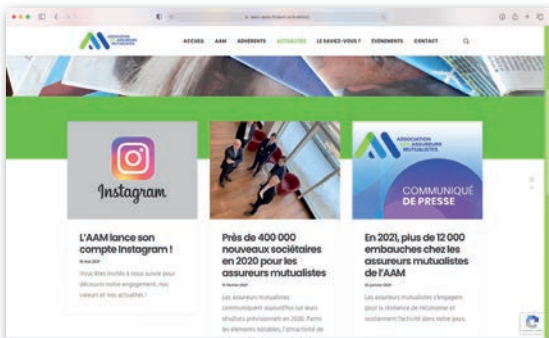
SERVICES OFFERTS



COMMUNICATION

L'AAM a entamé une démarche de digitalisation afin de développer sa notoriété et de se construire une image online, par des outils de communication ainsi que par sa présence auprès des adhérents et auprès du grand public.

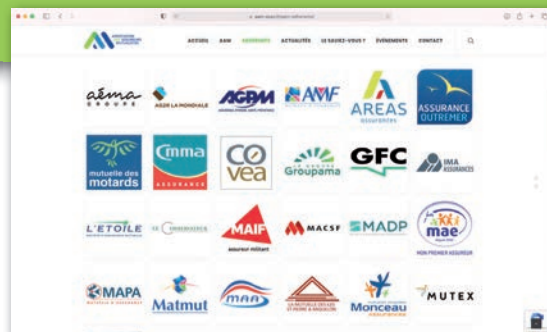
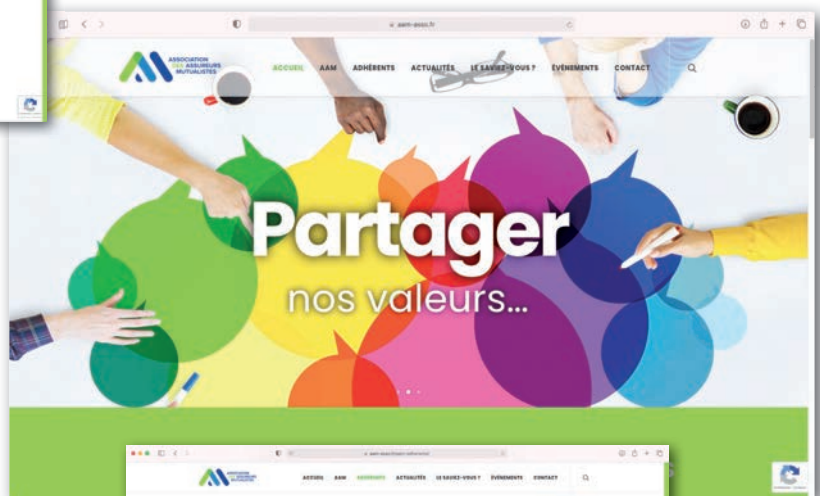
L'AAM communique régulièrement sur différents supports digitaux, notamment son site web, et les réseaux sociaux, Twitter, LinkedIn et YouTube. Plus récemment, l'AAM a lancé son compte Instagram pour élargir son audience et son public.



SITE WEB : <http://aam-asso.fr/>

Le site internet de l'AAM est la vitrine de l'AAM. Il présente l'AAM et son organisation, ses missions et valeurs, mais également ses adhérents et leurs dirigeants.

Il recense également l'ensemble des actualités et évènements de l'association et de ses membres, parmi lesquelles les actions prises pendant la crise et qui participent à la résilience de l'activité économique



Le référencement naturel (SEO) du site de l'AAM est optimisé sur l'ensemble des moteurs de recherche.

SERVICES OFFERTS



COMMUNICATION (SUITE)

TWITTER :

@AAMutualistes

Le compte Twitter de l'AAM **@AAMutualistes**, 690 abonnements et 6699 abonnés. L'AAM tweete d'abord sur son actualité avec des liens vers les articles ou vidéos de son site web et de sa chaîne YouTube.

Elle communique aussi autour de ses événements, en amont, en aval, et partage les communiqués de presse récurrents en fonction de l'actualité.

Par ailleurs, elle retweete quotidiennement les actualités de ses adhérents (articles, vidéos, photos) et partenaires de l'environnement de l'assurance ou de l'ESS.



LinkedIn :

Association des Assureurs Mutualistes

La page LinkedIn de l'AAM a été créée en juillet 2019, afin de rassembler ses adhérents autour de références professionnelles communes aux assureurs mutualistes. Elle compte 434 abonnés et relaie l'actualité professionnelle de l'AAM ainsi que les engagements en matière de RSE et de ressources humaines de ses adhérents.



YOUTUBE :

AAM Association des Assureurs Mutualistes

La chaîne YouTube de l'AAM présente les best-of des différentes éditions de la Journée des Administrateurs, qui condensent les messages clés des différentes interventions lors de ces journées à thème. On y trouve également des vidéos sur les événements clés de l'AAM. Par exemple, la Table ronde autour du lancement du Manifeste pour découvrir le mutualisme. Des webinaires de formation ROAM & AAM sont également disponibles.



INSTAGRAM :

AAMutualistes

Le compte Instagram de l'AAM a été créé début mai 2021. L'idée est de rendre l'AAM et les assureurs mutualistes plus attractifs auprès des jeunes qui se rendent très majoritairement sur ce réseau social, et qui l'utilisent régulièrement. Il compte pour le moment 25 abonnés, et relaie des informations sur les actualités et les événements marquants de l'association et de ses adhérents. Il servira plus tard de canal de communication pour la mise en place d'une campagne publicitaire sur le mutualisme.



Site dédié au Manifeste de l'AAM :

<https://www.engagementsmutualistes.fr>

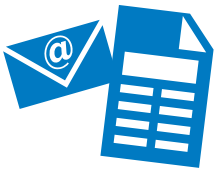
L'AAM a également lancé la construction d'un site dédié à son Manifeste. Sous le nom de domaine « engagementsmutualistes.fr », ce site présente le Manifeste dans sa version longue et sa version courte. Il est illustré par des actions mises en place par les adhérents à la fois pour leurs sociétaires et de manière plus générale vers la société durant la crise de la COVID-19. Il communique également comme le site de l'AAM les actualités du secteur du mutualisme. Tout comme Instagram, il sera un support de communication privilégié pour la mise en place campagne publicitaire avec une page d'accueil dédiée.





OUTILS D'INFORMATION

VEILLE INFORMATIONNELLE



Chaque semaine, l'AAM transmet à ses adhérents une note d'actualités institutionnelles et contextuelles (mercredi) et une revue de presse (jeudi), portant notamment sur les travaux de la FFA, ainsi que sur les évolutions législatives et réglementaires tant au niveau français qu'europpéen.

Une note plus précise sur l'actualité législative est communiquée en fonction de l'actualité aux adhérents pour les informer de l'avancement des textes législatifs au Parlement.

En 2021, une note hebdomadaire a été créée pour tenir informés les adhérents des actualités réglementaires et législatives en lien avec la crise de la Covid-19.

ABONNEMENTS MUTUALISÉS



L'AAM prend en charge deux abonnements mutualisés dont peuvent bénéficier l'ensemble de ses adhérents :

- L'observatoire des innovations et initiatives dans la banque et l'assurance, y compris au niveau international (O3I). En 2020, 128 collaborateurs de 23 adhérents ont bénéficié de cet observatoire.
- L'observatoire des nouveaux acteurs de la Banque et de l'Assurance (NABA). En 2020, 116 collaborateurs de 17 adhérents ont bénéficié de cet observatoire.

FORMATION



OFFRE DE FORMATION AAM / ROAM ET IFPASS



Le partenariat AAM-ROAM et IFPASS a été conclu début février 2020, peu de temps avant la période de confinement liée à la COVID 19. Il comporte plusieurs types de services :

- ◆ Formation aux administrateurs
- ◆ Services d'outplacement
- ◆ Formation aux collaborateurs
- ◆ DPO mutualisé (Data Protection Officer)

Des formations, soit 190 modules, sont proposées sous forme digitale (Université digitale personnalisée AAM-ROAM) pour les collaborateurs et administrateurs. Pour ces derniers, un programme spécifique leur a été dédié soit en présentiel soit en distanciel. Ce programme comprend un choix de 34 modules autour de Solvabilité 2, de la DDA.

En 2020, L'Université digitale a été utilisée par 1050 participants dont 114 participants administrateurs. On notera 178 participants administrateurs pour les formations du programme dédié qui ont été réalisées presque uniquement à distance.

Ce chiffre est substantiellement supérieur à celui des formations proposées précédemment par le catalogue AAM-ROAM qui en 2019 était de 91 participants. Ceci s'explique notamment par une demande importante de formations en intra et beaucoup moins en inter, avec une propension non négligeable de demandes pour des formations sur-mesure. Le catalogue précédent visait principalement des formations inter-mutuelles. On notera également que l'agilité offerte par les formations en digital a été une source de satisfaction pour les adhérents.

GROUPES DE TRAVAIL

GOUVERNANCE

Piloté par Patrick Jacquot (AMDM), ce groupe de travail est un lieu de partage des pratiques et de réflexions sur la gouvernance mutualiste. Avec la crise sanitaire, ce sont les problématiques de tenue des instances à distance, et en particulier les assemblées générales, que ce groupe de travail a partagé en mettant en évidence les différentes pratiques et solutions envisagées.

Ainsi, issues de leurs réflexions communes, les membres du groupe ont été acteurs dans la promotion de mesures de simplification de la gouvernance mutualiste en particulier pour tenir les instances à distance, au regard de ce qui peut exister pour d'autres formes de sociétés et dans un souci d'équilibre entre modernité et respect de la démocratie participative qui est au cœur de la gouvernance mutualiste. Ces propositions sont en cours d'adoption par le gouvernement.

PARITÉ

Issu du groupe de travail gouvernance, ce groupe parité femmes-hommes a continué ses travaux, dans une logique de recensement des pratiques et de collecte des données, notamment sur l'index professionnel d'égalité femmes-hommes.

L'AAM, acteur de l'ESS, a pu échanger avec les pouvoirs publics sur les éventuelles évolutions qui pourraient être portées au sein des assureurs mutualistes.

FINANCE DURABLE

Piloté par la Matmut, ce groupe a été mis en place en 2019 à la demande de la Commission exécutive de l'AAM, afin d'instaurer une réflexion mutualiste sur les critères ESG, et en particulier sur les critères sociaux et de gouvernance. Les travaux se sont focalisés sur la définition d'indicateurs exploitables autour de différentes thématiques : qualité de vie au travail, travail des enfants, mixité sociale, index de l'égalité salariale femmes-hommes, lutte pour l'insertion sociale.

L'objectif désormais est de quantifier pour chaque indicateur, un seuil commun de compatibilité avec les valeurs mutualistes.

DÉPENDANCE

En parallèle des travaux de la FFA et de la FNMF, et en amont d'un projet de loi Grand âge et autonomie toujours attendu, l'AAM a souhaité mettre en place un lieu de réflexion sur la dépendance, piloté par Norbert Bontemps (Groupama). L'objectif de ce groupe est de déterminer la valeur ajoutée que pourrait apporter les assureurs mutualistes sur cette question sociétale qu'est la perte d'autonomie, en particulier en matière de services apportés aux personnes dépendantes et à leurs aidants.

Le groupe a ainsi reçu Marie-Anne Montchamp, présidente de la CNSA, ce qui a donné lieu à un échange riche et constructif sur la pertinence du modèle mutualiste en réponse à la dépendance.



GOUVERNANCE DURABLE

Alors que la Commission européenne a lancé une consultation publique relative à la gouvernance durable des entreprises en octobre 2020, qui visait à améliorer le cadre réglementaire européen sur le droit des sociétés et la gouvernance d'entreprise avec un objectif de permettre aux entreprises de se concentrer sur la création de valeur durable à long terme, l'AAM a mis en place un groupe de travail « ad hoc ». Une réponse à cette consultation, validée par la Commission exécutive de l'AAM, a été apportée et partagée avec l'AMICE et la FFA. Elle insiste notamment sur le fait que les lignes directrices ou standards déjà existantes sont suffisantes du point de vue des mutualistes qui, de par leurs spécificités, ont déjà adopté une gouvernance durable tout en apportant une vision long-termiste, objectif recherché par la Commission européenne.



RÉMUNERATION

En juillet 2020, l'EIOPA a lancé une consultation sur un projet d'opinion concernant le contrôle de la politique de rémunération dans les entreprises d'assurance et de réassurance au regard des principes édictés par Solvabilité II. Dans ce contexte, la Commission exécutive de l'AAM a décidé la création d'un groupe de travail rémunération dont le pilotage a été confié à Nathalie Rojo (Thélem). Une réponse à cette consultation a été apportée par l'AAM. Les travaux ont été complétés par une étude réalisée par le cabinet LHH Altedia auprès des adhérents de l'AAM, sur les pratiques en matière de rémunération des dirigeants et fonctions clés, notamment sur la part variable et le différé.

SOLVABILITÉ II

Alors que la révision de Solvabilité II se profile, l'AAM a souhaité réunir le groupe de travail Solvabilité II, piloté par Mireille Aubry (Covea), afin de pouvoir contribuer à cette révision en apportant un point de vue différentiant reposant sur un modèle de long terme.

Ce groupe de travail a ainsi produit une réponse à la consultation sur la révision de Solvabilité II lancée par la Commission européenne en juillet 2020, et a défini en mai 2021 une position AAM sur les priorités à porter dans le cadre de cette révision, validée par la Commission exécutive de l'AAM. Cette position a été partagée avec la FFA et l'AMICE.

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS



MANIFESTE « NOS ENGAGEMENTS MUTUALISTES »

L'assemblée générale de l'AAM a approuvé le texte du Manifeste « Nos engagements mutualistes » le 23 juin 2020. L'AAM remercie Adrien Couret (DG d'AEMA Groupe) et les membres du GT mutualisme de l'AAM.

ETUDE « LES JEUNES ET LE MUTUALISME »

Une étude qualitative réalisée en novembre 2020 par l'institut CSA Research, dans le cadre du plan de communication de l'AAM autour du « Manifeste : Nos engagements mutualistes » a été présentée lors de la Comex exceptionnelle du 15 décembre 2020. L'objectif était de tirer des enseignements sur la connaissance et la compréhension du mutualisme par une population donnée (étudiants, jeunes actifs) et ainsi déterminer l'approche la plus adaptée pour promouvoir les engagements mutualistes.



TABLE RONDE DE PRÉSENTATION DU MANIFESTE



Table ronde de l'AAM - Mutualistes : un Manifeste pour l'avenir.

De gauche à droite : Thierry Martel (Président de l'AAM - DG Groupama), Laurent Bazin et Adrien Couret (DG d'AEMA Groupe)

Lundi 1^{er} février 2021 s'est déroulée la Table ronde de l'AAM autour du Manifeste. Animée par Laurent Bazin, Thierry Martel (président de l'AAM - DG Groupama) et Adrien Couret (DG d'AEMA Groupe), sont revenus sur la raison d'être et les spécificités des assureurs mutualistes, et leur place au cœur de la lutte contre la crise générée par la Covid-19. Cette Table ronde a également permis de mettre au centre de la discussion, sur la base d'une étude réalisée en amont par CSA Research, les attentes des jeunes en matière d'assurance et leur niveau de connaissance du modèle mutualiste.

JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS DE L'AAM

Compte tenu de la situation sanitaire qui n'a pas évolué en notre faveur à la fin de l'année 2020, la quatrième édition de la Journée des Administrateurs de l'AAM n'a pas pu se tenir en novembre dernier. Cette rencontre annuelle, à destination des administrateurs et dirigeants des adhérents de l'AAM, pourra nous l'espérons avoir lieu fin d'année 2021, sur le thème des Risques Émergents.



RENCONTRES INSTITUTIONNELLES



Rencontre Thierry Martel et Olivia Grégoire - 3 septembre 2020

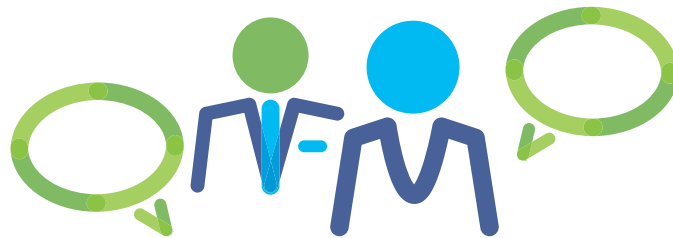
Thierry Martel, Président de l'AAM a rencontré jeudi 3 septembre Olivia Grégoire, Secrétaire d'Etat en charge de l'économie sociale, solidaire et responsable. Au programme, des discussions autour des questions d'actualité des assureurs mutualistes

en lien avec l'ESS : participation sur les territoires, gouvernance, spécificités du modèle économique. L'AAM a pu mettre l'accent sur la problématique de taxation des complémentaires santé.

Rencontre avec Jean-Paul Faugère - 5 octobre 2020

Petit-déjeuner avec Jean Paul Faugère, vice-président de l'ACPR, en présence de 8 membres du bureau de l'AAM, le 5 octobre 2020. Parmi les sujets abordés : l'assurance construction et les LPS, l'assu-

rance emprunteur, le PLFSS et la taxe sur les OCAM, le projet de régime CATEX, la loi Pacte et les contrats Madelin, la révision de Solvabilité II et l'éducation à l'assurance, la gouvernance.



INTERVIEWS

Thierry Martel et Thierry Beudet dans l'Argus de l'assurance du 10 déc. 2020

Thierry Martel, président de l'AAM et Thierry Beudet, président de la FNMF, ont accordé une interview croisée à l'Argus de l'assurance durant les « 10èmes Rencontres Mutuelles » organisée le 3 décembre 2020. Elle a été l'occasion de rappeler que les mutualistes

ont répondu présents face à la crise suscitée par l'épidémie de Covid-19 et que les engagements sociaux, sociétaux et environnementaux restent au cœur du modèle mutualiste.

Thierry Martel, président de l'AAM dans le JDD du 24 janvier 2021

Par la voix de son Président, Thierry Martel, l'AAM a fait valoir que malgré la crise et des résultats qui s'annoncent sensiblement en baisse, les assureurs mutualistes prévoient 12 260 embauches pour 2021

(CDI, CDD et apprentis). Cette information a été reprise dans un communiqué de presse de l'AAM publié le 25 janvier 2021.

Interview dans Le Parisien publiée le 15 février 2021

Un rendez-vous de presse réunissant Thierry Martel, président de l'AAM, Adrien Couret (Aéma groupe), Paul Esmein (Covéa) et Sylvain Mortera (Aréas assurances), a été organisé avec les journalistes du service économie du Parisien le 11 février 2021.

Ce rendez-vous avait pour but de leur présenter en exclusivité les résultats des mutualistes en 2020, une année bouleversée par le contexte sanitaire et difficile en termes d'image pour le secteur de l'assurance.

RENCONTRES EN PARTENARIAT



WEBINAIRES AAM/FNMF



4 novembre 2020

LES « NOUVEAUX PLANS D'ÉPARGNE RETRAITE : BILAN UN AN APRÈS LEUR LANCEMENT

Un Webinaire sur les « nouveaux Plans d'Épargne Retraite : bilan un an après leur lancement » s'est tenu le 4 novembre 2020 à l'invitation de l'AAM et de la FNMF. Il a été l'occasion de dresser un bilan du déploiement de l'offre de PER instaurés par la Loi PACTE, sur le marché français et faire le point sur les enjeux, opportunités et difficultés associés.

16 décembre 2020

DÉSHÉRENCE DES CONTRATS RETRAITE : DISPOSITIFS EXISTANTS, BILAN

Un Webinaire sur la déshérence s'est tenu le 16 décembre 2020 et a été l'occasion d'évoquer les thèmes suivants : rappel des différents dispositifs existants, bilan de l'année 2019 et la refonte de la plateforme AGIRA (Association pour la Gestion des Informations sur le Risque en Assurance).

25 mars 2021

ESG ET RISQUE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ : ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE

Un Webinaire « ESG et risque en matière de durabilité – actualité réglementaire » s'est tenu le 25 mars 2021. Il a été l'occasion d'évoquer l'actualité réglementaire en matière de reporting extra-financier sur cette thématique tant au niveau national qu'europpéen : état des lieux, actualité réglementaire (l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat et la mise en oeuvre du règlement Disclosure), illustration autour de l'enjeu des données et de la transparence des informations.

TROPHÉES DE L'ASSURANCE 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Partenaire des Trophées de l'assurance pour la deuxième année consécutive, l'AAM a participé en tant que membre du jury à la sélection des acteurs du secteur de l'assurance récompensés. L'AAM poursuivra son partenariat à l'occasion des Trophées de l'assurance du 30 octobre 2021.



Depuis fin 2020, l'AAM a publié plusieurs communiqués de presse pour partager ses actualités, réagir à des projets de loi, ou encore rendre publics les résultats prévisionnels des adhérents.

ASSURANCE EMPRUNTEUR

En octobre 2020, l'AAM, au nom de ses adhérents, se félicite dans un communiqué de presse de l'adoption par l'Assemblée nationale d'une mesure permettant de changer d'assurance emprunteur à tout moment, dans le projet de loi ASAP soulignant que la résiliation infra-annuelle facilitera les démarches des emprunteurs souhaitant changer leur contrat d'assurance emprunteur au-delà de la première année suivant la signature du prêt.

RÉSULTATS 2021

Enfin, en février 2021, les assureurs mutualistes ont communiqué sur leurs résultats prévisionnels 2020 dans le Parisien. Les résultats des adhérents de l'AAM ont été divisés par deux en moyenne. On retient toutefois qu'en 2020, ce sont près de 400 000 Français qui ont fait le choix de rejoindre le modèle mutualiste. Un chiffre significatif qui témoigne d'un attachement des Français aux valeurs portées par ce modèle. *Un article est paru dans le Parisien le 15 février 2021.*

"400 000 Français qui ont fait le choix de rejoindre le modèle mutualiste"

EMBAUCHES

En janvier 2021, l'Association des Assureurs Mutualistes, par la voix de son président Thierry Martel, a fait valoir dans un nouveau communiqué de presse que malgré la crise sanitaire et des résultats qui s'annoncent en baisse, les assureurs mutualistes prévoient plus de 12 000 embauches pour 2021. Un moyen de rappeler que les assureurs mutualistes restent pleinement engagés contre la crise sanitaire et participent à la résilience économique du pays. Cela a permis à nos adhérents de maintenir une forte proximité avec leurs assurés, dans une période où ils avaient plus que jamais besoin d'avoir un interlocuteur à qui parler et d'un service pleinement maintenu. *Un article est paru dans le JDD du 24 janvier 2021.*

**Le Journal
du Dimanche**



**12 260
EMBAUCHES
POUR 2021**





RÔLE

Le rôle de l'AAM est de promouvoir les intérêts des assureurs mutualistes, fédérer une voix mutualiste portée au sein de la FFA comme dans les instances nationales, européennes et internationales. Elle a vocation à débattre de tout sujet spécifique au monde de l'assurance mutualiste et continue à développer un panel de services destinés à ses adhérents.

- ◆ **Fédérer et exprimer une voix mutualiste au sein des instances de la FFA.**
- ◆ **Les intérêts et les spécificités des mutuelles sont garantis au sein de la FFA.**

1. Leur participation aux douze commissions de travail de la FFA sur la base de la parité entre familles d'assureurs. Le travail d'instruction des dossiers se réalise au sein de celles-ci : assurances « dommages », assurances de personnes, affaires sociales, numériques, affaires économiques et financières, pour ne citer qu'elles. D'une manière générale, le président ou le vice-président des commissions est issu d'un adhérent de l'AAM.

2. Au plus haut niveau de décision de la FFA, au sein de son Conseil exécutif, les adhérents de l'AAM représentent 40 % des droits de vote. La représentation mutualiste s'est enrichie, en outre, au sein de cette instance, de la présence de trois mutuelles de taille intermédiaire ou plus modeste.

3. Enfin, la présence au sein du Comité de présidence de la FFA, d'un vice-président mutualiste ayant la faculté de demander sur toute décision une seconde délibération nécessitant une majorité qualifiée des trois quarts garantit qu'aucune position ou décision de la fédération ne pourra être adoptée sans l'assentiment des mutualistes. L'AAM n'a pas vocation à concurrencer la FFA. Sur les sujets métiers et les questions techniques, la FFA s'exprime au nom de la profession. L'AAM donne un point de vue mutualiste ou discute sur des sujets spécifiquement mutualistes.

En 2020, les représentants mutualistes ont pris des positions lors des dossiers présentés en Conseil exécutif.

Principaux sujets abordés en 2020 au sein du Conseil exécutif de la FFA

- ◆ Réforme du courtage
- ◆ Démarchage téléphonique en assurance
- ◆ Réforme des régimes de retraite
- ◆ Assurance dépendance
- ◆ Réforme du régime des catastrophes naturelles
- ◆ Convention citoyenne pour le climat
- ◆ Mesures de solidarité et participation aux fonds de relance dans le cadre de la crise sanitaire
- ◆ Dispositif assurantiel catastrophes exceptionnelles
- ◆ Taxonomie européenne
- ◆ Loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) et assurance emprunteur
- ◆ Loi d'orientation des mobilités : données de sinistres impliquant un véhicule à délégation de conduite
- ◆ Loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) : transférabilité en assurance vie
- ◆ Lisibilité des contrats d'assurance complémentaire santé
- ◆ Programme de transformation de la FFA
- ◆ Révision de Solvabilité II

ÉCHANGER ET DIALOGUER



L'AAM est au service de ses adhérents, pour leur faciliter le partage d'informations, leur donner des outils pour progresser ensemble dans la compréhension des dossiers opérationnels, qu'ils fassent partie de leur environnement direct ou indirect, national, européen et international.

Il s'agit aussi que les instances restent le lieu de discussions pour apporter les réponses aux demandes et interrogations que chacun peut avoir, petits ou gros opérateurs ou bien encore de taille intermédiaire, quel que soit le segment d'activités, affinitaires ou non, sur un marché territorial ou national.

QUOI DE NEUF EN 2020 ?



L'AAM est un « facilitateur » de partages d'informations ou de suivi des dossiers, la courroie de transmission utile et nécessaire, le cas échéant, avec la FFA. Elle réalise un travail d'accompagnement des mutualistes. L'AAM a pour mission de faire réseau entre les adhérents, et créer du lien.

RENCONTRES

Rencontre AAM de l'actualité « RGPD : bilan 18 mois après » - 6 février 2020

Cette rencontre a permis de faire un bilan de la mise en oeuvre par les acteurs de la réglementation en matière de données à caractère personnel. Elle est notamment revenue sur les notions de responsable de traitement et de sous-traitant, de licéité des traitements de données et d'analyse d'impact relative à la protection des données. Les sujets de l'assurance connectée ainsi que de la blockchain et de l'assurance ont également été abordés.

Atelier AAM de l'actualité « traitement des données dans le RGPD » - 5 novembre 2020

Cet atelier dans le suivi de la Rencontre de l'actualité consacrée au RGPD, a été l'occasion d'approfondir les problématiques liées au traitement des données, à la finalité et la licéité du traitement et au registre de traitements.

Atelier AAM de l'actualité « DDA : bilan et perspectives » - 10 juin 2021

Sous le format d'un webinaire, cet Atelier a été l'occasion d'un premier bilan de l'application de la réglementation autour des problématiques constatées et des retours d'expériences partagés, mais aussi d'une mise en perspective au regard des travaux de l'EIOPA et de la révision à venir.



AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

• Travaux du groupe de travail gouvernance

Ce groupe a poursuivi ses travaux au service des adhérents en mettant à jour un guide et un recueil de 2018 en matière de gouvernance, destinés aux administrateurs des adhérents de l'AAM. Il a également produit un nouveau Guide des pratiques relatif à la notion de sociétariat dans les sociétés d'assurance mutuelle, diffusé aux adhérents et à leurs administrateurs.

En réponse à une demande de la Commission exécutive, le GT gouvernance a également lancé en 2020 des travaux de rédaction d'un guide des pratiques en matière de déontologie des administrateurs. Un questionnaire a été réalisé par l'AAM auquel 21 adhérents ont répondu. Les réponses auront permis de réaliser ce document. La Commission exécutive du 2 mars dernier a validé ce guide des pratiques qui s'adresse aux adhérents de l'AAM, et à leurs administrateurs, et n'a pas de vocation contraignante.

• Informations des adhérents face à la crise sanitaire

L'impact de la crise sanitaire a été majeure pour le secteur de l'assurance en 2020. Au plus fort de la crise, l'AAM a informé par mail et au quotidien ses adhérents des décisions prises par les pouvoirs publics et les mesures prises par la profession, et de l'ensemble des informations utiles dans ce contexte particulier.

Cette démarche s'est également traduite par la tenue d'une quinzaine de Commissions exécutives exceptionnelles entre mars et décembre 2020, en plus de la Commission exécutive mensuelle, afin d'assurer une information régulière des dirigeants permettant une coordination des positions mutualistes en phase avec l'actualité.

• Création de nouveaux groupes de travail

Dans cette volonté de coordonner et de partager les informations et/ou positions, l'AAM a mis en place de nouveaux groupes de travail en 2020 sur des sujets en lien avec l'actualité : la dépendance, la gouvernance durable, la rémunération des dirigeants et fonctions clés. Ces travaux ont été initiés soit parce que répondant à des projets du gouvernement ou bien des instances européennes. Les travaux de ces GT ont abouti à une position de l'AAM ou sont en cours de finalisation. Ils reflètent la volonté des assureurs mutualistes de se positionner sur des sujets sociétaux essentiels ou à fort impact pour la profession.

• Création de l'espace intranet « Votre AAM »

« VotreAAM » lancé en janvier 2020, propose aux adhérents un espace leur permettant d'accéder, de façon ouverte et transversale, aux informations des différentes instances et groupes de travail de l'AAM et d'échanger sur les sujets d'actualité.

RELATIONS INSTITUTIONNELLES

• Mesures pérennes en matière de gouvernance

Dans le contexte de la crise de la Covid, il s'est avéré que les adhérents de l'AAM avaient besoin de sécuriser la tenue des instances. Ainsi, l'AAM a souhaité porter auprès des pouvoirs publics des mesures qu'elle voulait voir pérennisées afin d'assurer la simplification de la gouvernance mutualiste, notamment sur la tenue des instances à distance, le vote électronique ou le recours à la consultation écrite.

Ces propositions ont été construites au sein du GT Gouvernance de l'AAM et portées auprès de la Direction générale du Trésor et du Conseil Supérieur de l'économie sociale et solidaire. Elles doivent désormais être formalisées sous la forme d'un décret dont la publication est attendue très prochainement.

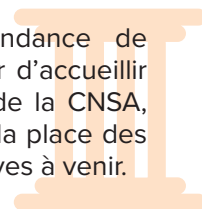
• Droit de résiliation sans frais des contrats de complémentaire santé

Dans le prolongement de la loi du 14 juillet 2019 autorisant la résiliation infra-annuelle des contrats santé, un décret du 20 novembre 2020 est venu préciser les modalités et le périmètre de cette résiliation. L'AAM est intervenue auprès de parlementaires concernés afin d'alerter sur le risque d'un périmètre plus large que celui initialement prévu par la loi, puisqu'il devait s'appliquer, non pas uniquement aux contrats de complémentaires santé, mais aussi aux autres contrats contenant des garanties santé.

• Dépendance

En amont d'un projet de loi sur la perte d'autonomie et le grand âge qui se fait attendre, l'AAM a lancé des travaux visant à favoriser le développement des garanties et services de dépendance des assureurs mutualistes.

Lors d'une réunion du GT Dépendance de décembre 2020, l'AAM a eu le plaisir d'accueillir Marie-Anne Montchamp, présidente de la CNSA, afin d'échanger sur le rôle du CNSA, la place des assureurs mutualistes et les perspectives à venir.





Si l'AAM a vocation à être le « hub » du mutualisme au service de ses adhérents, l'activité législative et réglementaire, dense et impactant pour les mutuelles d'assurance en 2020, a été l'occasion de renforcer la mise en commun des ressources, de travailler de concert auprès d'acteurs institutionnels et des pouvoirs publics et d'émettre des positions originales.

Parmi les dossiers mutualistes qui ont fait l'objet d'une discussion approfondie lors de l'année 2020, on relèvera :

NATIONAL

• Assurance emprunteur

À l'initiative de plusieurs adhérents, l'AAM a soutenu des démarches parlementaires visant à faciliter le changement de contrat d'assurance emprunteur, en particulier lors de l'examen de la loi dite « ASAP » (accélération et simplification de la vie publique). Ce sujet reste une priorité pour 2021, et l'AAM soutiendra toute démarche en ce sens, et en particulier la possibilité de résiliation à tout moment du contrat d'assurance emprunteur.

• Impact de la crise sanitaire sur la sinistralité

Lors des débats sur la loi de finances rectificative 3 de 2020, et pour nombre de parties prenantes, les assureurs se devaient de reverser à leurs assurés les « économies » faites durant la 1^{ère} période de confinement en raison de la baisse des sinistres.

Dans ce contexte, l'AAM a souhaité rappeler qu'il convenait de faire preuve de prudence concernant l'impact de la baisse temporaire de la sinistralité sur le secteur de l'assurance. Ainsi, avec l'appui des membres du groupe coordination, l'AAM a rédigé un court document explicitant l'impact de la crise sanitaire sur la sinistralité. Cette note à vocation pédagogique a été transmise à des parlementaires.

• Réflexions sur le régime de catastrophes naturelles

A l'occasion du dépôt d'une proposition de loi visant à préciser le champ d'application des arrêtés de catastrophes naturelles et leur financement par le député Loïc Prud'homme (LFI), l'AAM a été appelée à apporter sa contribution au débat lors d'une

audition à la demande du député sur les points suivants :

- L'évolution des risques de catastrophe naturelle et de la sinistralité qui leur est liée ;
- Le dispositif actuel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et les procédures d'indemnisation des dommages ;
- La question du retrait-gonflement des argiles ;
- Les dispositions contenues dans la proposition de loi et, le cas échéant, les autres évolutions législatives qui pourraient être envisagées.

Lors de cette audition, la secrétaire générale de l'AAM était accompagnée par deux représentants des adhérents de l'AAM : Franck Offredi (Groupeama) et Anne Steenackers (Covea), que l'AAM remercie vivement pour leur contribution.

• Parité femmes-hommes dans les instances dirigeantes

Sur la base des travaux de son groupe de travail parité, l'AAM a fait valider par la Commission exécutive du 4 février 2020 une position AAM sur les critères prioritaires à prendre en compte si une mesure de parité femmes-hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'assurance mutuelle devait prospérer.

Cette position a été transmise à la Direction générale du Trésor et a servi de base à nos discussions.

L'examen d'une proposition de loi de la députée Marie-Pierre Rixain, en cours au Parlement, envisage d'intégrer des dispositions applicables aux sociétés d'assurance mutuelle inspirées des dispositions du code de la mutualité. L'AAM suit de près ce texte et reste vigilante quant à la prise en compte des spécificités et contraintes des assureurs mutualistes.

EUROPE

• Réponse à la consultation de la Commission européenne relative à la gouvernance durable des entreprises

Les assureurs mutualistes, du fait de leur gouvernance particulière, sont sensibles à la notion de gouvernance durable. L'AAM a souhaité contribuer à la consultation lancée par la Commission européenne en octobre 2020 et a produit une réponse mettant en avant le modèle mutualiste, qui comporte d'ores et déjà une vision long-termiste.

• Réponse à la consultation de la Commission européenne sur la révision de la Directive Solvabilité II

Sujet majeur pour le secteur de l'assurance, la révision à venir de la Directive Solvabilité II a donné lieu à des réflexions au sein de l'AAM, grâce au GT Solvabilité II qui a construit une position en réaction à la consultation de la Commission européenne de juillet 2020. Cette contribution de l'AAM met en exergue le point de vue différenciant des adhérents de l'AAM, qui repose sur un modèle de long terme.



LA MUTUALITÉ EUROPÉENNE PENDANT LA PANDÉMIE

Par Grzegorz Buczkowski,

Président de l'AMICE (Association des assureurs mutuels et des coopératives d'assurance en Europe)

L'assurance mutualiste se distingue clairement des autres assureurs en se concentrant totalement sur le sociétaire et son engagement fort envers l'économie sociale. Bien que la forme juridique des mutuelles ne soit pas formellement reconnue par tous les États membres européens, le concept de la mutualité est bien compris et apprécié par les institutions européennes. En conséquence, la connaissance de l'AMICE des actions de notre secteur a été sollicitée par la Commission européenne et l'EIOPA lorsque les deux institutions envisageaient des réponses pour résister à la pandémie de la COVID-19, ainsi que des dispositifs à plus long terme pour protéger les citoyens européens contre les pires impacts du risque systémique au sein de l'UE.

L'AMICE s'est engagée rapidement avec la Commission après la première vague de la COVID-19 qui a traversé l'Europe. Nos adhérents ont réagi très rapidement aux besoins de leurs membres, de leurs employés et de leurs communautés au sens large. L'exposition au risque de pandémie avait été identifié depuis de nombreuses années et modélisé par les réassureurs en particulier. Toutefois, le risque avait été déterminé en termes d'expositions et de pertes pour la vie et la santé ; la leçon à tirer de la COVID-19 est que les mesures administratives visant à prévenir la propagation de la maladie dans les populations seraient le facteur le plus important sur l'impact économique global de la pandémie.

Les confinements et l'arrêt d'un large éventail d'activités commerciales en vertu d'ordres gouvernementaux ont affecté nos propres compagnies autant que celles de nos sociétaires, de sorte que nous avons tous mis en oeuvre d'immenses projets pour réorganiser nos propres opérations tout en nous engageant avec nos sociétaires d'une façon transparente et solidaire. Ce soutien des assureurs mutualistes a été rapide dans son déploiement et s'est étendu à de nombreux domaines d'assistance. L'AMICE a coordonné la sensibilisation à ces actions, allant du soutien aux réponses sanitaires nationales et aux installations médicales, en passant par la libération de provisions pour les assurés, les investissements dans les obligations sociales européennes et l'assistance aux plus vulnérables de la société.

À la suite des communications initiales de l'AMICE à la Commission décrivant les mesures prises par les assureurs mutualistes, la Commission a lancé une série de tables rondes auxquelles ont participé des organismes représentatifs de l'industrie et des consommateurs avec des observateurs de diverses institutions européennes, dont l'EIOPA. Les travaux de ces tables rondes ont abouti à la publication d'un document final du dialogue avec les parties prenantes identifiant les meilleures pratiques en matière de mesures d'aide offertes aux consommateurs et aux entreprises dans le contexte de la crise de la COVID-19. Les interventions de l'AMICE, tant lors des tables rondes que dans le processus de finalisation des recommandations sur les meilleures pratiques, ont été positivement saluées et intégrées dans la publication, qui a été distribuée à tous les États membres de l'UE pour être prise en compte dans la mise en oeuvre de leur approche réglementaire nationale. Parallèlement à l'initiative de la Commission sur les meilleures pratiques, l'EIOPA a entamé des discussions sur la possibilité de développer une solution de résilience partagée à l'échelle de l'UE pour le risque systémique. L'EIOPA a contacté l'AMICE, entre autres, pour examiner comment un « filet de sécurité » pour les impacts inattendus du risque systémique pourrait être construit afin d'atténuer les pires effets d'un événement similaire à l'avenir. Différentes réponses ont été examinées et débattues par le groupe de travail, et à mesure que la pandémie se prolongeait au sein de nos sociétés de manière évidente, il est également devenu clair qu'un tel système ne serait possible qu'en tant que mécanisme public/privé, nécessitant des engagements considérables de la part des gouvernements et des régimes nationaux tels que les pools de risques, ainsi que des contributions de l'industrie de la réassurance. On ne sait pas encore si un tel régime se concrétisera pleinement, mais la solidarité dont a fait preuve notre secteur au cours de l'année 2020 témoigne du pouvoir du mutualisme pour aider nos sociétaires à surmonter des tempêtes aussi extrêmes.



PARTAGER ET RÉALISER ENSEMBLE

L'Assemblée générale de l'AAM du 23 juin 2020 a été l'occasion pour l'association d'adopter à l'unanimité le Manifeste « Nos engagements mutualistes ».

Il exprime l'attachement des assureurs mutualistes à des valeurs économiques, sociétales et citoyennes et leur volonté de s'engager au bénéfice de leurs adhérents.

Ce Manifeste doit désormais se traduire en 2021 par une campagne de communication auprès des jeunes, sous un format digital, dans les réseaux sociaux (Instagram, Facebook) et en faisant appel à une influenceuse. En amont, une étude sur « les jeunes et le mutualisme » a été réalisée par l'AAM par l'institut d'opinion, CSA.

Toujours dans une démarche de mise en commun et de partage des pratiques, le groupe de travail Gouvernance va lancer des travaux de recueil de pratiques sur le sujet des fonctions de contrôle ainsi que sur le rôle et le fonctionnement des comités spécialisés.

Le 25 novembre 2021 aura lieu la quatrième édition de la Journée des administrateurs de l'AAM sur le thème des risques émergents : pandémiques, climatiques et cyber risk. Leurs impacts sur l'assurance démontrent la place centrale des assureurs en tant qu'acteurs économiques, sociaux et sociétaux, et la nécessité pour le secteur de s'adapter sans cesse aux évolutions de notre société.

RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Le groupe de travail parité est très impliqué dans le suivi de la proposition de loi de la députée Marie-Pierre Rixain, dont la dernière version adoptée à l'Assemblée nationale prévoit l'instauration de la parité femmes-hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'assurance mutuelle. Cette évolution significative de la gouvernance mutualiste doit passer par une prise en compte de la spécificité du modèle. Le texte doit être présenté au Sénat.

Préoccupation majeure des Français, notamment en cette période de crise, le pouvoir d'achat pourrait être amélioré par la libéralisation du marché des pièces détachées sur le marché automobile dont le prix pèse très fortement sur les primes d'assurance. La réglementation actuelle favorise une situation de monopole, que les assureurs mutualistes souhaitent voir assouplie, en réduisant

notamment le délai de protection des brevets qui est aujourd'hui de 25 ans alors que l'âge moyen du parc automobile est de 7 ans. Une proposition de loi du député Damien Pichereau, qui va dans ce sens, a été déposée et l'AAM s'en félicite. La présentation de ce texte n'est pas encore inscrite dans le calendrier parlementaire.

Le changement de contrat d'assurance emprunteur doit également être facilité notamment en permettant la résiliation infra-annuelle du contrat, au-delà de la 1ère année. Des initiatives parlementaires en ce sens ont été portées précédemment (proposition de loi de Martial Bourquin, ou projet de loi ASAP). L'AAM continue à porter ce sujet majeur, et apportera sa contribution au débat tant au Parlement qu'au CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier).

PARTENARIAT

Le Club mutualiste « économie et finance » mis en place par l'AAM et la FNMF organise deux sessions fin juin. Le premier webinar du 23 juin 2021 se focalisera sur « L'environnement de l'épargne-retraite supplémentaire - ce qui change » dans l'ère post-Loi PACTE et de taux bas. Le contexte économique, financier et prudentiel de la retraite supplémentaire sera analysé, notamment avec l'intervention d'économistes. Le second webinar

du 30 juin 2021 tentera de répondre à la question « Quelle stratégie mettre en oeuvre en matière de devoir de conseil pour maintenir la valeur ajoutée de l'assurance ? » en s'appuyant sur les débats du premier webinar. Une table ronde avec des représentants issus du monde mutualiste sera organisée afin d'entendre et comparer leurs visions stratégiques, avec les interventions de Stéphane Dessirier (MACSF) et Pierre Le Moine (Groupama).

LES PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES...



LES LIEUX DE REPRÉSENTATIONS

Organisations mutualistes européennes et internationales

L'implication européenne de l'AAM se concrétise par son adhésion à l'**AMICE** (Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe). Une association européenne forte est unanimement souhaitée comme nécessaire. Bien reconnue des pouvoirs publics européens en tant que représentante des entreprises d'assurance de taille modeste ou intermédiaire, elle se positionne comme un acteur incontournable autour de la révision 2021 de Solvabilité 2 en faisant valoir des points de vue singuliers en faveur du traitement des investissements de long terme. Le niveau européen représenté par l'AMICE organise des synergies et collaborations avec l'ICMIF – Fédération internationale des assureurs mutuels et coopératifs. Ce fut notamment le cas lors d'une manifestation « Dialogue avec les parties prenantes en matière d'assurance », coorganisée le 2 décembre 2020 en visioconférence pour cette quatrième édition. Trois thématiques au programme : le reprofilage de l'industrie après la COVID 19, la perception des risques au sein de la chaîne d'assurance, les liens entre l'assurance mutualiste et la pérennité du secteur de l'assurance.

L'AAM participe aux travaux de l'AMICE notamment des GT « affaires réglementaires », RSE et communication.

Cornélia Federkeil (AAM) et Séphane Cossé (COVEA) sont membres du conseil d'administration de l'AMICE. A noter que Christophe Ollivier (FNMF) en est vice-président.

L'AAM adhère en tant qu'association comme membre associé à l'**ICMIF**, la Fédération internationale des assureurs coopératifs et mutualistes. Elle participe principalement aux travaux du comité de veille économique qui s'est réuni deux fois à distance en 2020. Les membres viennent des 5 continents.

Le Secrétariat général a présenté à l'ICMIF le « Manifeste : Nos engagements mutualistes » et les travaux de son GT « finance durable » sur les critères sociaux et de gouvernance. Il a rencontré par l'intermédiaire de l'ICMIF, la secrétaire générale de l'association canadienne représentative des mutuelles d'assurance, la CAMIC.

Sur un plan plus fonctionnel, les adhérents de l'AAM ont décidé de garder leur liberté d'adhérer en direct à ces deux organisations ou d'y être représentés via l'AAM.



Une représentation au sein des instances de l'ESS (économie sociale et solidaire)

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a reconnu juridiquement et politiquement les sociétés d'assurance mutuelle comme des acteurs de l'ESS.

En conséquence, elles se doivent d'être représentées au sein des instances de ce secteur :

- **Au CSESS** (Conseil supérieur de l'ESS), sont membres au titre de l'AAM : Patrick Jacquot / AMDM, Laure Delair / MACIF, Jérôme Narbonne / Groupama (représentant également l'AAM au Bureau du CSESS) et Cornélia Federkeil / AAM.

- **À ESS France** (Chambre Française de l'ESS), instaurée par la loi de 2014, dont le rôle est de peser dans les politiques publiques de l'ESS, sont représentants titulaires : Patrick Jacquot / AMDM (membre du Bureau), Philippe Da Costa / AG2R La Mondiale et en tant que suppléants, Cornélia Federkeil / AAM et Valérie Blanchard / AAM.

Il a été conclu en décembre 2019 un rapprochement entre le CNCRESS (Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS) et ESS France

par une reprise de l'activité de la première par la seconde afin de créer toutes les synergies nécessaires à une représentation unique tant nationale que territoriale. Concrètement, c'est en 2020 que cette fusion a été mise en œuvre avec le lancement du projet « La république de l'ESS ». Cette plateforme donne la possibilité aux citoyens et citoyennes de faire des propositions pour nourrir le travail d'écriture d'une déclaration politique. Les travaux se concluront en 2022 par un congrès.

- **UDES** (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire) : en tant que représentant d'acteurs de l'ESS, l'AAM s'est rapprochée de l'UDES et grâce aux nouveaux statuts de cette dernière, l'AAM a pu y adhérer en tant que membre associé à compter du 1er janvier 2019. Elle est représentée au sein du conseil d'administration et au sein des commissions affaires sociales, de l'emploi formation diversité, de la protection sociale et santé.



Prévention routière

- **Thierry Monminoux** : vice-président de la MAIF et président de Prévention MAIF, siège au titre de l'AAM au conseil d'administration de Prévention Routière.



LE TEMPS DU DIALOGUE

Dialogue avec la FNMF

Les relations avec la famille mutualiste de la FNMF sont toujours en évolution très positive. L'échange d'informations et de réflexions sur des dossiers s'est intensifié en 2020 sur l'assurance emprunteur et l'assurance dépendance. Au niveau européen, ce sont particulièrement les questions et positions autour de Solvabilité 2 qui ont fait l'objet d'échanges ainsi que la préparation commune des instances de l'AMICE et de l'ICMIF.

Le président de l'AAM et de la FNMF ont été interviewés lors d'une table ronde organisée par l'Argus de l'Assurance en introduction des « Rencontres Mutuelles » le 3 décembre 2020. Cette prise de parole croisée a été l'occasion d'évoquer la gouvernance des mutuelles, leur rôle durant la crise, les mesures de solidarité, leurs engagements environnementaux, sociaux et sociétaux.

En 2019, l'AAM et la FNMF ont créé ensemble le Club Mutualiste économie et finances qui compte une cinquantaine de membres issus des deux familles. Une page LinkedIn dédiée au Club dans un espace privatif apporte à la fois actualités et réflexions. En 2020, le Club, lieu d'échanges et de convivialité ne s'est pas réuni faute de pouvoir se retrouver en présentiel.

Deux évènements ont été coorganisés par l'AAM et la FNMF en 2020 :

- **Webinaire PREVOYANCE sur les « nouveaux Plans d'Épargne Retraite : bilan un an après leur lancement »** le 4 novembre 2020. Il a été l'occasion de dresser un bilan du déploiement de l'offre de PER instaurés par la Loi PACTE sur le marché français et de faire le point sur les enjeux, opportunités et difficultés associés.

- **Webinaire sur la « déshérence des contrats » le 16 décembre 2020** a été l'occasion d'évoquer les thèmes suivants : rappel des différents dispositifs existants tant pour l'assurance vie, obsèques, dépendance ou bien retraite, bilan de l'année 2019 et la refonte de la plateforme AGIRA. Ce fut également l'occasion d'évoquer la loi n° 2021-219 du 26 février 2021 relative à la déshérence des contrats de retraite supplémentaire, depuis lors publiée au Journal Officiel du 27 février 2021. Elle prévoit que toute personne peut obtenir gratuitement, via le GIP info retraite, les informations relatives aux produits d'épargne retraite qu'elle a souscrits. Les gestionnaires de ces produits adressent par voie électronique au moins une fois par an au GIP les informations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif. Il est créé un répertoire dédié à la gestion de ces informations.

Liens avec ROAM

Parmi les adhérents de l'AAM, 19 sont également membres de ROAM.

Naturellement, des liens ont été tissés :

Des échanges ont été amorcés dès 2016 dans l'objectif d'établir des complémentarités nécessaires en termes de services et d'accompagnent aux assureurs mutualistes. Ainsi, l'AAM et ROAM ont travaillé conjointement à la constitution d'un

catalogue commun de formation des élus mutualistes qui a été publié début 2018. En 2020, les deux organisations se sont mises d'accord pour une évolution de l'offre grâce à un partenariat avec l'IFPASS (Institut de formation de la profession de l'assurance) à destination des administrateurs et des collaborateurs de leurs adhérents respectifs.

LE MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



Cornélia
FEDERKEIL

Résilience, agilité, services sont les maîtres-mots de l'année 2020 pour l'AAM et ses adhérents.

La tempête COVID 19 a mené l'assurance vers des terres inconnues mais les assureurs mutualistes, loin de réduire la voile, ont abordé cette crise avec agilité. L'AAM a ainsi multiplié les lieux d'informations et de coordination afin de renforcer leur capacité à s'exprimer d'une manière singulière et commune. Pas moins de 24 Commissions exécutives, 25 réunions de coordination, une trentaine de réunions de nos groupes de travail, à chaque fois pilotés par un de nos adhérents : gouvernance, finance durable, dépendance, parité, retraite, rémunération des dirigeants, solvabilité 2 et mutualisme. Grâce à ces travaux entrepris toujours dans la collégialité et le partage, les assureurs mutualistes cherchent à valoriser des évolutions pour l'assurance tout en mettant en œuvre les solutions et les services associés à leurs spécificités. A cet égard, et à titre d'exemple, les travaux en cours sur la finance durable portent sur les indicateurs sociaux des critères ESG d'investissement. Le groupe de travail « gouvernance » a rédigé un guide des pratiques relatif à la notion de sociétariat et un guide des pratiques en matière de déontologie des administrateurs. L'AAM a aussi continué à proposer des ateliers pour les opérationnels sur le RGPD à la fois sur le bilan et sur le traitement des données en particulier. Au niveau européen, elle a formulé des propositions à l'occasion de la consultation de l'EIOPA sur la révision de solvabilité 2.

Du mutualisme, il en fut question tout au long de l'année 2020. Initié en 2019 pour déterminer ensemble les valeurs communes au service de la modernité du modèle alors challengé par la création de l'entreprise à mission, les travaux du groupe de travail « mutualisme » ont été l'occasion d'échanges approfondis donnant lieu à un processus de rédaction commun mais aussi à des interviews de dirigeants qui ont ainsi pu orienter les conclusions. Au final, un Manifeste d'engagements communs, dessinant à la fois les contours et les couleurs de l'assurance mutualiste d'aujourd'hui et de demain. Fort de ce texte concret et généreux, les assureurs mutualistes ont renforcé leur communication vers le grand public, communication qui se traduira par une campagne digitale vers les jeunes. Tous les outils de la communication digitale sont utilisés pour marquer notre territoire de singularité au sein de l'assurance. Ceci a été possible grâce à l'implication très forte de responsables de communication de nos adhérents.

De communication, il en fut également question au niveau institutionnel. Le président et les vice-présidents ont rencontré Jean Paul Faugère, vice-président de l'ACPR, à son entrée en fonction ainsi qu'Olivia Grégoire, Secrétaire d'Etat à l'ESSR. L'AAM a pris des positions fortes sur des dossiers structurants pour le secteur. Faire preuve de pédagogie, expliquer sans relâche notre secteur, métier, modèle, telles furent également les missions de l'AAM. Ainsi, des dispositions réglementaires pour assurer la bonne mise en œuvre et la modernisation de notre gouvernance même en distanciel sont en très bonne voie. La résiliation à tout moment de l'assurance emprunteur est un sujet qui a prospéré au Parlement. L'AAM s'est impliqué fortement pour démontrer les évolutions en termes de sinistralité en 2020 et réorienter les débats vers une prise en compte des efforts de solidarité consentis par les assureurs mutualistes. L'AAM a également renforcé son partenariat avec la FNMF en proposant des webinaires communs autour de l'épargne et la retraite.

Cette force et ce dynamisme marquent à n'en pas douter la résilience du modèle sur lequel sont aussi fondées les ambitions des adhérents pour leur association. Rebondir pour marquer le territoire de la solidarité et du partage.

Je tiens à remercier tout particulièrement, le président de l'AAM, Thierry Martel pour son attention bienveillante, sa confiance et sa disponibilité renforcées encore en 2020 pour rester au plus proche des préoccupations des adhérents.

Mes remerciements à l'équipe du Secrétariat général, Valérie, Karine et Pierre, à la fois chêne et roseau, solide et agile.

Je remercie chaleureusement les adhérents de l'AAM pour leur soutien attentif, leurs contributions et implication dans les travaux ainsi que leur appui en faveur de l'évolution de leur association.

Plus forts ensemble, c'est ainsi que l'AAM a pu passer vents et marées en cette année 2020 si particulière.

CORNÉLIA FEDERKEIL
Secrétaire générale de l'AAM



www.aam-asso.fr





ASSOCIATION
DES ASSUREURS
MUTUALISTES

26 boulevard Haussmann 75009 PARIS - FR

+33 1 53 25 06 72

contact@aam-asso.fr

www.aam-asso.fr

Retrouvez le Manifeste : <https://www.engagementsmutualistes.fr>

 AAM Association des Assureurs Mutualistes

 Association des Assureurs Mutualistes

 @AAMutualistes

 @AAMutualistes